

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1957

présenté par

M. Potier, M. Echaniz, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la régulation de l'accès au foncier agricole et à la définition de l'actif agricole.

Ce rapport doit permettre d'analyser les solutions à apporter afin de maîtriser, avec la même efficacité, le marché sociétaire et le marché physique notamment par un alignement des seuils. Il évalue les solutions permettant d'éviter le contournement de la politique des structures notamment par le démembrement des propriétés et de permettre le renforcement du droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Ce rapport donne une définition des actifs agricoles et fixe le cahier des charges d'un répertoire des actifs agricoles permettant de détenir les informations nécessaires à la reconnaissance et à la distinction des exploitants agricoles afin de leur ouvrir droit, directement ou au bénéfice de la personne morale dans laquelle ils exploitent, aux aides économiques perceptibles au regard de l'activité agricole qu'ils exercent.

Enfin, ce rapport évalue les possibilités de définition et d'encadrement du travail délégue, en agriculture, en vue de son inscription dans le code rural et de la pêche maritime.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés se justifie par son texte même.